

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2021

---

PLATEFORME PRISE EN CHARGE MALADES CHRONIQUES COVID - (N° 3413)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AS7

présenté par  
Mme de Vaucouleurs

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'avant dernière phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« ayant souffert ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter le référencement sur la plateforme aux seuls symptômes existants au moment de la déclaration.

En effet, si l'objectif est de favoriser la reconnaissance et la prise en charge médicale des personnes souffrant d'un covid persistant, la déclaration de symptômes n'ayant plus cours ne présente que peu d'intérêt.